Crésus Facturation





Crésus Facturation



Crésus Facturation

16.1.2 - Utilisation



16.1.2 - Utilisation

Les réglages du client

Dans la fiche client, ouvrez l'onglet Administration.

Cochez la case

Utilise le prélèvement direct

et Crésus affiche alors les réglages correspondants :

LSV+ Debit Direct		
 Utilise le prélèvement direct 		Inconnu
IBAN du client		
Rote		

Tant que Crésus ne connaît pas l'IBAN du client, il affiche Inconnu.

- Un compte PostFinance sélectionnera Debit Direct.
- Un compte bancaire autre sélectionnera LSV+.

Demandez l'autorisation du client d'exécuter des prélèvements directs en lui envoyant le formulaire prévu à cet effet. Vous pouvez imprimer ce formulaire par ce bouton :

Rote	
Imprime l'autorisa	ation de débit
à faire remplir par	ce client.

La première page est une lettre d'accompagnement, la seconde est le formulaire d'autorisation.



Si vous voulez utiliser le Debit Direct (PostFinance) et que vous ne connaissez pas encore l'IBAN du client, vous pouvez saisir le début d'un IBAN postal : *CH31 0900 0000* pour obtenir le formulaire destiné à un compte postal. Si vous laissez le champ vide, vous obtiendrez un formulaire pour un LSV+ bancaire.

Une fois le formulaire d'autorisation revenu, vous pouvez saisir l'IBAN de votre client. Vous pouvez le saisir indifféremment avec ou sans les espaces entre les groupes de caractères : CH31 0900 0000 3137 2882 2 ou CH310900000313728822. De toute manière, à la fin de la saisie, les espaces seront supprimés.

Vous pouvez également saisir un petit texte dans le champ Note. Ce texte n'apparaîtra nulle part ailleurs.

Pour un prélèvement bancaire par LSV+, le client envoie le formulaire à la banque, qui le complète et vous le fait parvenir. Pour un prélèvement par Debit Direct, le client vous retourne directement le formulaire. Au moment de l'exécution du Debit Direct, PostFinance vous demandera une copie de l'autorisation du client, d'abord régulièrement. Lorsque la confiance se sera installée, cela se fera sur une base aléatoire, ou lorsqu'il s'agit d'un montant important.

Émettre une facture

La création d'une nouvelle facture se fait tout à fait normalement. Toutefois, au lieu de l'imprimer comme d'habitude, vous allez en plus créer un ordre de prélèvement. Vous ne devrez donc pas utiliser les boutons du volet de droite



Le texte Paiement à l'aide du bulletin joint exclusivement est remplacé par Sera encaissé par Debit Direct (ou LSV)

Il convient toutefois d'adapter le texte de délai de paiement.



Total HT	1'000.00	TVA 8.0 %	80.00	Total facturé CHF	1'080.00
		TVA totale	80.00		
Avec nos remerciements.		Paiement ne	t à 30 jours		
		Sera encaissé par Debit I	Direct	-	

En effet, le texte standard Paiement net à 30 jours (ou vos conditions habituelles) n'a plus de sens. Vous pourrez taper directement un texte plus adapté :

Arrêter le total	Total facturé	1'080.00
	Solde dû actuellement	1'080.00
Sera débité	-	

Créer un ordre de prélèvement

Pour créer un ordre de prélèvement, vous devrez cliquer dans le volet de droite, sur le bouton

Envoi électronique

Vous pouvez visualiser la facture ou produire directement un ordre de prélèvement (ici par Debit Direct) pour cette facture.

Debit Direct, LSV+	×
Traitement de cette facture par Debit Direct ? IBAN dient:CH310900000313728822	
Opération : Produire un ordre de prélévement Debit Direct Visualiser la facture	
Si vous tranmettez vos ordres de prélèvement aujourd'hui, la date d'échéance doit se situer entre le : 27.12.2016 et le 26.03.2017. Date de prélèvement désirée	
☑ Imprimer la facture avec la présentation "Factures"	
Dates détaillées OK Annule	r



Vous fixez vous-même la date de prélèvement désirée, dans une fourchette de dates autorisées.

Si la date fixée est trop loin, un message d'avertissement vous en informe

Debit Direct, LSV+		×
Traitement de cette facture par Debit Direct ? IBAN dient : CH3109000000313728822		
La date que vous avez indiqué (30.12.2016) risque d Elle doit se situer entre le 16.11.2016 et le 26.12.203	l'être refusée. 16.	
Redonnez une nouvelle date de prélèvement		
30.12.2016		
Dates détaillées	OK Annuler	

Si la date de prélèvement est correcte, l'ordre de prélèvement est créé pour cette facture

Crésus Facturation	×
Le paiement a été préparé et ajouté à la liste des paiements à transférer.	
ОК]

Ordre de prélèvement créé par erreur

Si vous avez créé par erreur un ordre de prélèvement pour une facture, vous pouvez l'annuler en utilisant le bouton

Annuler

Le programme vous demande confirmation





Envoyer un ordre de prélèvement

Vous ne pouvez envoyer qu'un seul fichier Debit Direct ou LSV par jour

La création du fichier de données se fait en cliquant dans le volet de droite, sur le



Vous pouvez choisir pour quel institut financier vous souhaitez établir un fichier de paiement (si les deux sont définis)

Transmission des fichiers		×
Si vous avez préparé tous les ordres de prélèvement, transmettre à votre institut financier.	vous pouvez maintenant les	
Attention : Vous ne devez transférer qu'un seul fichier	r par jour par institut financier.	
Transmettre le fichier pour :		
	Oui Non	

Lorsque vous confirmez la transmission en cliquant sur Oui, si le cheminement défini pour l'établissement financier est correct, l'ordre est immédiatement transmis.

Encaissement

L'encaissement se fait selon la même procédure que si vous aviez émis un BVR et que celui-ci ait été payé par le client.

Pour le détail des encaissements BVR, veuillez vous référer au manuel d'utilisation de base de Crésus Facturation.